



# NAO 2022

100% autonomie

## 1<sup>ère</sup> Proposition de la direction pour les NAO 2022 :

- Enveloppe intéressement 90000€ donc 125€ par salarié.
- Enveloppe participation 124000€ donc 172 € par salarié.  
Soit un total de 297 € au total à peu près.
- Proposition d'un supplément d'intéressement de 250€ brut soit 227€ net.
- *Au 1er mai 2022 : valeur du point 1,1 %*
- *Au 1er janvier 2023 : application inflation 2022 sur la moyenne glissante sur 12 mois hors tabac constatée au 31 décembre 2022 sous déduction de l'augmentation de 1,1% appliquée au 1er mai 2022.*
- Reconduction des primes pour les agents de vente, d'accueil SAV et conseiller clients à l'agence commerciale.
- Reconduction des primes Avsr selon les modalités actualisées.

## Autres Primes :

- Prime vacance : 720€ brut +4% soit 561 € net.
- Prime réveillon : 70€ brut +16% soit 54€ net

UNSA est satisfait car c'est notre demande

Afin de lutter contre l'absentéisme la direction souhaite gratifier les présents :

Proposition d'avenant à notre accord d'entreprise, portant révision des modalités de calcul de la prime annuelle sous déduction des absences et redistribution aux présents.

Ce qui est inacceptable pour UNSA, hors de questions de pénaliser les agents malades.

Ce n'est pas notre demande, Nous demandons une prime complémentaire indexé sur présentisme

✓ Poursuite des négociations :

Projet accord Compte Epargne Temps

Projet accord Repos décalé conduite

Discussions : Qualité de vie au travail

Ouvertures au 2<sup>ème</sup> semestres :

Discussion relatives à la GEPP = Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels.

CONTRE-PROPOSITION AU DOS DE LA PAGE



## CONTRE-PROPOSITION UNSA :

- **Point 100 :**

- ✓ 1.2% en mai
- ✓ 0.4% en août
- ✓ 0.4% en novembre
- ✓ réactualisation au 1er janvier 2023 sur indice Insee.

- 
- Prime sur-intéressement de 300€

- 
- Faire un accord sur le présentisme avec dedans une prime globale trimestrielle basée sur le taux d'absentéisme général et le présentisme personnel.

- 
- Mutuel passage au 60%-40%.

- 
- Revalorisation des coefficients atelier et AVSR à négocier en urgence.

- 
- Prime vacance à 780 € brut

- 
- Prime objectifs pour salariés administratifs non concernés par une P.O.V. actuellement.

- 
- Prise en compte des demandes AVSR et atelier sur les roulements

- 
- Prime de sortie courants faibles à l'identique des sortie atelier (extension à tout l'atelier)

- 
- Prime exceptionnelle pour les 2 ans passées "COVID"

- 
- Primes Agence (Dont prime rentrée scolaire) et AVSR actualisées

- 
- Maintien du TPV dans tous les services.

- 
- Accord sur un plan senior à la conduite.

- 
- Accord général sur les H. S. tous les salariés à l'identique.